

RAPPORT N° 01/5-20
au Conseil Municipal

OBJET

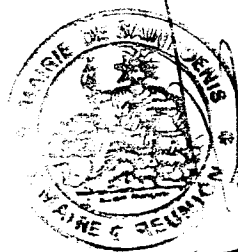
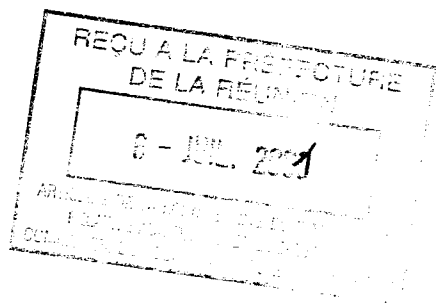
NOMINATION DE DELEGUE
A L'OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE
(Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)
-Conseil d'Administration-

En application de l'Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de procéder à la nomination d'un Délégué pour siéger au Conseil d'Administration :

- de l'Office Départemental de la Culture (ODC).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL
1er Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

DELIBERATION N° 01/5-20
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

**NOMINATION DE DELEGUE
A L'OFFICE DEPARTEMENTAL DE LA CULTURE
(Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)
-Conseil d'Administration-**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-20 présenté par le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par analogie à l'Article R. 44 du Code Electoral, a nommé deux Scrutateurs pour constituer le Bureau de Vote. Georges FRUTEAU DE LACLOS et Nathalie CLAIN ont été désignés pour excercer ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Les opérations de vote pour la nomination du Délégué du Conseil Municipal appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'Office Départemental de la Culture (en application de l'Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales) se sont déroulées au scrutin secret.

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins collectés 51,
- Nombre de bulletins blancs 8,
- Nombre de suffrages exprimés 43,
- Nombre de suffrages obtenus

		Suffrages obtenus
Office Départemental de la Culture Conseil d'Administration	Patricia SALIMINA	43

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **04 JUL. 2001**

Pour le Maire absent
Jean-Jacques MOREL

1er Adjoint

